

– SYLLABUS –

## I. DESCRIPTIF

Le présent cours est conçu pour des profanes, c'est-à-dire pour les nouveaux étudiants et étudiantes en droit, tant celles qui ont un bac déjà en poche que ceux qui arrivent directement du Cégep. Il a pour but premier de vous familiariser avec la science juridique et les cultures du droit (droit civil, common law), et ce, afin de faciliter votre apprentissage dans les divers cours de droit au programme de baccalauréat de trois (3) ans.

## II. OBJECTIFS DU COURS

Comme son nom l'indique, il s'agit donc d'un cours d'introduction générale. Nous n'y traiterons pas des sujets de façon détaillée et exhaustive; cela sera fait dans le cadre de vos cours du bac. À vrai dire, il s'agit d'un premier deux (2) crédits de cours universitaire pour vous démarrer, c'est-à-dire pour vous familiariser aux notions et concepts de base et, au plan didactique, pour vous permettre de commencer à développer votre propre méthode de travail, qui vous servira tout au long de votre cheminement universitaire.

Plus spécifiquement, à la fin de ce cours intensif d'une semaine – bref, concrètement, pour les fins de l'examen final – vous devriez être en mesure de :

1. définir et utiliser un certain nombre de termes et d'expressions du langage juridique;
2. lire efficacement et identifier les éléments clés dans des décisions de jurisprudence;
3. comprendre l'idée d'un système de gouvernance fondé sur l'État de droit;
4. saisir l'essentiel du concept de règle de droit;
5. appréhender l'existence de la sphère juridique internationale et de juridictions étrangères;
6. identifier les éléments distinguant les deux (2) systèmes juridiques au Québec et au Canada;
7. comprendre la nature fédérale de l'État canadien et sa structure organisationnelle;
8. nommer et expliquer les sources du droit national au Québec et au Canada;
9. comprendre le b.a.-ba du processus d'adoption des textes de loi et de leur interprétation;
10. définir et expliquer certaines notions de base en droit québécois et canadien.

## III. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera essentiellement composé d'exposés magistraux. Pour assurer une meilleure compréhension, les étudiants et étudiantes seront invités, à l'occasion, à effectuer préalablement au rencontres des lectures individuelles (identifiées par le professeur). Les exposés consisteront alors à compléter la matière ainsi vue, en insistant notamment sur les points plus complexes.

À l'occasion, vous serez invité(e)s à considérer des problèmes pratiques et à suggérer des solutions, qui feront l'objet de discussions en classe.

Une participation des étudiants et étudiantes, que ce soit par la voie d'interventions ou de questions, est encouragée. Il va sans dire que ces échanges devront être courtois et respectueux des opinions d'autrui; le professeur assurera le bon déroulement des discussions, étant entendu que la matière doit être vue avec efficacité et célérité.

Le cours est dispensé en français, évidemment, la langue d'enseignement à l'Université de Montréal. Cela n'exclut pas, toutefois, l'utilisation occasionnelle de textes en langue anglaise.

**N.B.** : il est de pratique, chez nous, de demander la permission au professeur(e) avant de procéder à l'enregistrement sonore des séances de cours; il ou elle a pleine discrétion à cet égard puisque cela relève de sa propriété intellectuelle. En ce qui me concerne, pour le présent cours, je ne le permets pas, à moins d'une autorisation spéciale (pour cause de difficulté d'apprentissage, par exemple).

#### IV. MODE D'ÉVALUATION

L'examen final compte pour 100 % de la note. Cet examen de deux (2) heures aura lieu le **vendredi 16 septembre 2016 de 13h à 15h**.

Il s'agit d'un examen à « livres ouverts », selon la terminologie reçue. Cela signifie que vous avez droit à toutes vos notes de cours, ainsi qu'au recueil de textes et autres matériels sous forme papier (ex. *Textes constitutionnels*, *Code civil*, dictionnaires, etc.). Notez, toutefois, que ce format d'examen ne doit absolument pas vous donner la (fausse) impression que vous aurez le temps de trouver les réponses dans vos notes; il est fortement suggéré d'étudier comme si l'examen était à livres fermés, vos notes et autres matériels servant seulement à valider, le cas échéant.

Selon les directives et règlements pédagogiques : « Est interdite, pendant une séance d'examen, la possession de tout matériel faisant appel à la technologie informatique ou permettant la communication, la reproduction de sons ou la reproduction d'images (ordinateur, *Blackberry*, téléphone, *iPod*, enregistreuse, caméra, etc.) ».

En vertu de la (nouvelle) *Politique concernant l'usage et la qualité du français à la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, la mention suivante est faite au syllabus :

Les examens doivent être rédigés en français. Il est possible pour un étudiant [ou une étudiante] souhaitant une période d'adaptation d'obtenir l'autorisation de rédiger son examen en anglais. Pour ce faire, il doit remettre une copie de sa demande à la technicienne en gestion des dossiers étudiants responsable de son dossier au plus tard une semaine avant son examen. Le formulaire de demande est disponible au *Bureau des dossiers étudiants*.

**Attention** : le plagiat sera sanctionné sévèrement. Veuillez consulter le règlement universitaire sur le plagiat et la fraude; <http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>.

**N.B.** : tous les textes inscrits comme obligatoires – marqués d'un astérisque (\*) – au plan de cours sont matière à examen, qu'ils soient ou non abordés en détail en classe.

#### V. DISPONIBILITÉS

**Vous êtes responsables de votre apprentissage.** La participation au cours et à ses diverses activités est essentielle à votre réussite. À l'université, le professeur est un accompagnateur.

Après les cours, je réponds aux questions à mon bureau (A-7428); cette semaine, je serai disponible à la fin de chaque journée de cours, pendant une (1) heure. Durant la semaine avant l'examen final, je serai aussi disponible (l'horaire vous sera communiqué). Prenez rendez-vous par courriel ([stephane.beaulac@umontreal.ca](mailto:stephane.beaulac@umontreal.ca)); toutefois, je ne réponds pas aux questions par courriel.

#### VI. OUTILS DIDACTIQUES

- Ouvrages obligatoires :
1. Recueil DRT 1001 – *Introduction au droit*, Éditions Thémis / COOP Droit, 2016
  2. *Textes constitutionnels et documents (nationaux, internationaux relatifs aux droits humains)*, Éditions JFD, 2015
  3. *Code civil du Québec*, (à votre choix), édition 2016-2017

Ressource complémentaire : - <https://nimbus.mcgill.ca/pld-ddp/dictionary>